

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 3

Artikel: Février 1798
Autor: E.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FÉVRIER 1798

3 février. On est dans l'inquiétude à Vevey et au delà sur les rassemblements de forces armées qui se font dans les Ormonts en faveur de Berne.

4 février. Le général envoie des troupes à Aigle, Ollon et Bex, pour y rassurer les populations.

— Les habitants des régions du Jura environnant Ste-Croix ne veulent pas admettre la révolution. MM. Rusillon et Pillichody, d'Yverdon, ont formé et conservent à Ste-Croix, Bullet, Baulmes, etc., le noyau d'une armée contre-révolutionnaire.

5 février. La Harpe expédie à l'Assemblée provisoire la nouvelle constitution qui doit régir la Suisse, œuvre de Ochs et du Directoire. Il espère qu'on l'adoptera sur l'heure et sans discussion.

6 février. L'Assemblée provisoire apprenant que les préparatifs des partisans de Berne continuent à Ste-Croix et aux environs, envoie auprès d'eux comme délégué M. Auberjonois, député d'Yverdon, pour les engager à mettre bas les armes. Le Comité militaire leur adresse une proclamation dans le même but.

7 février. Le clergé de Lausanne, après beaucoup d'hésitations, va auprès de l'Assemblée provisoire annoncer qu'il reconnaît le nouvel ordre de choses.

— On distribue avec profusion le *projet de Constitution helvétique* rédigé par Ochs et corrigé par le Directoire.

— La Harpe recommande au général Brune d'user de son influence sur l'Assemblée provisoire pour qu'elle hâte ses travaux.

8 février. La Harpe exprime à son ami Brun son mécontentement de l'Assemblée provisoire. Elle renferme « ou des ânes ou des malveillants ». « Nos concitoyens ont toujours été des ânes et le seront longtemps encore. » « Ils perdent leur temps à délibérer comme de vieilles femmes. »

— Les membres du Comité de Réunion mécontents de l'Assemblée provisoire, fâchés de voir leur influence réduite à peu de chose, veulent fonder un Club populaire. Ils finissent par obtenir le temple de St-Laurent pour leurs séances.

9 février. On apprend que M. Auberjonois a beaucoup de peine à remplir sa mission et que sa parole n'est guère écoutée.

— L'Assemblée provisoire adopte le projet de Constitution helvétique.

10 février. L'Assemblée provisoire a proclamé aujourd'hui l'*Indépendance du peuple vaudois*.

— La Société des Amis de la liberté a eu hier soir sa première séance dans l'église de Saint-Laurent, décorée d'une statue de Guillaume Tell. Aujourd'hui, ils sont fort nombreux. Les spectateurs, hommes et femmes, occupent les galeries.

11 février. Les Assemblées primaires des citoyens sont convoquées dans chaque commune pour le jeudi 15 courant, afin de déclarer qu'elles acceptent la Constitution.

— Le Ministre de la guerre invite le général Brune à veiller à l'observation de la plus stricte discipline par les troupes qui sont dans le Pays de Vaud, afin que les habitants n'aient plus l'occasion de se plaindre comme maintenant.

13 février. Le général Brune écrit de Lausanne au général Pouget que « c'est l'arrêté du Directoire qui a fait la révolution, mais non les Vaudois en général; fort peu y ont pris part. »

— Une proclamation invite tous les citoyens de 16 à 60 ans à se réunir le lendemain sur Montbenon. Le général Brune demande à l'Assemblée provisoire de laisser aux soldats le soin de nommer les chefs, attendu que les patriotes se plaignent des choix qui allaient probablement être faits.

14 février. Le Dr Secrétan a harangué, au nom de l'Assemblée provisoire, les citoyens réunis sur Montbenon et les a invités à reconnaître pour général du Pays de Vaud le citoyen Gaudin, de Nyon. Ils ont refusé et déclaré vouloir obéir seulement au citoyen de Bons. Celui-ci, sollicité par l'Assemblée, a renoncé à cette place et recommandé à la troupe de reconnaître Gaudin.

15 février. Un adjudant du général Brune est venu dire à l'Assemblée provisoire qu'elle avait eu tort de faire nommer Gaudin comme chef des troupes. M. Roguin, de Nyon, a vivement protesté contre le fait qu'en offrant la liberté on ne voulût pas laisser à la nation le choix de son chef.

— Conférence à Payerne entre Brune et des députés bernois qui « accordent l'abolition de l'oligarchie et l'établissement de la liberté et de l'égalité *sur le champ*, mais disputent sur l'unité. »

16 février. L'assemblée de St-Laurent se montre très hostile à l'égard de l'Assemblée provisoire et surtout du juge Secrétan, dont elle réclame la démission. Les esprits sont très excités.

17 février. L'Assemblée provisoire refuse la démission du juge Secrétan et répond aux délégués de St-Laurent qu'ils ne sont pas compétents pour s'occuper de cela. Le soir, l'assemblée de Saint-Laurent entend les motions les plus violentes contre l'Assemblée provisoire. Le chef de bataillon français Suchet l'a rappelée à la

modération et a dit à ses membres qu'ils feraient mieux de s'enrôler dans les troupes volontaires, comme cela se fait ailleurs. Cela a amené un silence complet.

17 février. Brune annonce au Directoire que de 700,000 livres demandées au Pays de Vaud, 213,000 seulement ont été payées. Il est obligé de ne « donner aucune suite à la réquisition du général Ménard ». La marche sur Berne est plus difficile qu'on ne l'a cru à Paris. Il n'a pas encore tout ce qu'il faut pour prendre l'offensive. On croyait tous les Vaudois en armes et on a beaucoup de peine à avoir 4000 hommes. Les proclamations de Mengaud ont excité le zèle militaire des Bernois.

18 février. Le général Brune communique à Bonaparte son plan d'opérations militaires contre Berne et Soleure.

— Brune indique au Directoire sa situation et lui demande ses dernières instructions.

— Les contingents des villes et communautés se rassemblent sur Montbenon. Le général Brune les inspecte, les passe en revue et nomme les officiers généraux. Cette troupe se compose de 2000 hommes. Brune en demande 4000, qui se joindront à son armée.

19 février. Le général Brune se plaint de ce que les troupes vaudoises s'organisent et se forment trop lentement.— La conduite des soldats vaudois laisse à désirer. Beaucoup affectent un ton et un air de licence. — Les campagnards sont très peu enthousiastes.

20 février. La Constitution nouvelle prévoit la formation d'un canton de *Sarine et Broie*, formé du ci-devant canton de Fribourg, de Payerne et d'Avenches. L'Assemblée provisoire de Lausanne apprend qu'une assemblée du même genre vient de se constituer à Payerne pour le nouveau canton.

— Mengaud annonce au général Brune que le Directoire ne veut de négociations avec Berne que dans le cas où les magistrats de cette ville abdiqueraient et adopteraient la constitution proposée par la France.

21 février. Brune invite Schauenbourg à prendre ses dernières dispositions de combat, de manière à pouvoir agir au premier moment avec la plus grande célérité.

22 février. Brune reçoit les dernières instructions du Directoire qui lui prescrivent de ne pas laisser aux Bernois le temps de faire intervenir l'empire d'Allemagne.

24 février. Le général Brune annonce au Directoire que l'abon-

dance des neiges rendant les communications difficiles, l'attaque ne pourra avoir lieu que le 28.

25 février. Brune ordonne à Schauenbourg d'attaquer Soleure le 1^{er} mars et de se diriger ensuite sur Berne, sans perdre un instant.

— Brune écrit à Frisching et Tscharner qu'il les attendra à Payerne le 27, munis de pleins pouvoirs pour traiter avec eux.

26 février. Un bataillon vaudois est envoyé de Lausanne à Aigle. Les Bernois et leurs partisans occupent les Ormonts.

27 février. Le général Brune quitte Lausanne avec son état-major pour se rendre à Payerne. Il laisse le général Pouget à Lausanne.

— Ensuite des réclamations de plusieurs patriotes vaudois et valaisans, le Directoire permet au général Brune de réunir le Pays de Vaud, le Valais et les bailliages italiens en une république distincte. La partie allemande de la Suisse en formerait deux, qui constitueraient, avec la première, une confédération alliée de la France.

28 février. Le général Brune demande par son ultimatum au gouvernement bernois : « 1^o d'établir sur le champ un gouvernement provisoire, l'établissement d'une constitution qui garantisse l'égalité des droits politiques. 2^o d'élargir les citoyens détenus pour cause d'opinion. 3^o d'éloigner les troupes... 4^o d'abdiquer entre les mains du gouvernement provisoire. » Moyennant cela les troupes françaises n'entreront pas.

— Brune annonce à Schauenbourg, à 4 heures du soir, qu'il a une conférence qui durera 30 heures. S'il n'y a pas de nouveaux ordres au bout de ce temps, les opérations doivent continuer.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les *Neuchâtelois* ont-ils participé avec les Suisses aux *guerres de Bourgogne* ? Telle est la question que M. Ch. Châtelain a résolue dernièrement. Les détails qu'il a donnés sur ce sujet à la séance d'automne de la Société d'histoire de Neuchâtel et qu'il a fait paraître ensuite dans le *Musée neuchâtelois* sont aussi intéressants que décisifs.

Jusqu'en 1895, la question ne se posait pas. La *Chronique des chanoines* était très expresse sur ce sujet ; mais on sait qu'ensuite des recherches de M. Arthur Piaget, cet ouvrage n'existe plus comme document historique et ne doit être considéré que comme